

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT N°2024-1523 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

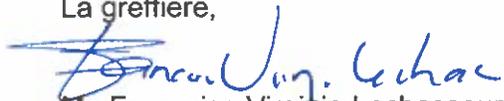
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 le règlement intitulé : « Règlement n° 2024-1523: Règlement modifiant le règlement de régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli».

- Ce règlement a pour but de modifier et remplacer le Règlement n° 2012-1279 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Joli et d'établir le fonctionnement des séances ordinaires et des séances extraordinaires du conseil municipal, ainsi que les normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant ces séances, le décorum de celles-ci et les périodes de questions.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2024,

La greffière,



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h00 et 12h et de 13h15 à 16h30 le 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA